

DOSSIER ADMINISTRATIF

Projet éolien

Commune de CEILHES-ET-ROCOZELS

Décembre 2014



France S.A.S.

S.A.S. au capital de 250 000€ R.C.S. Nanterre 439 906 934

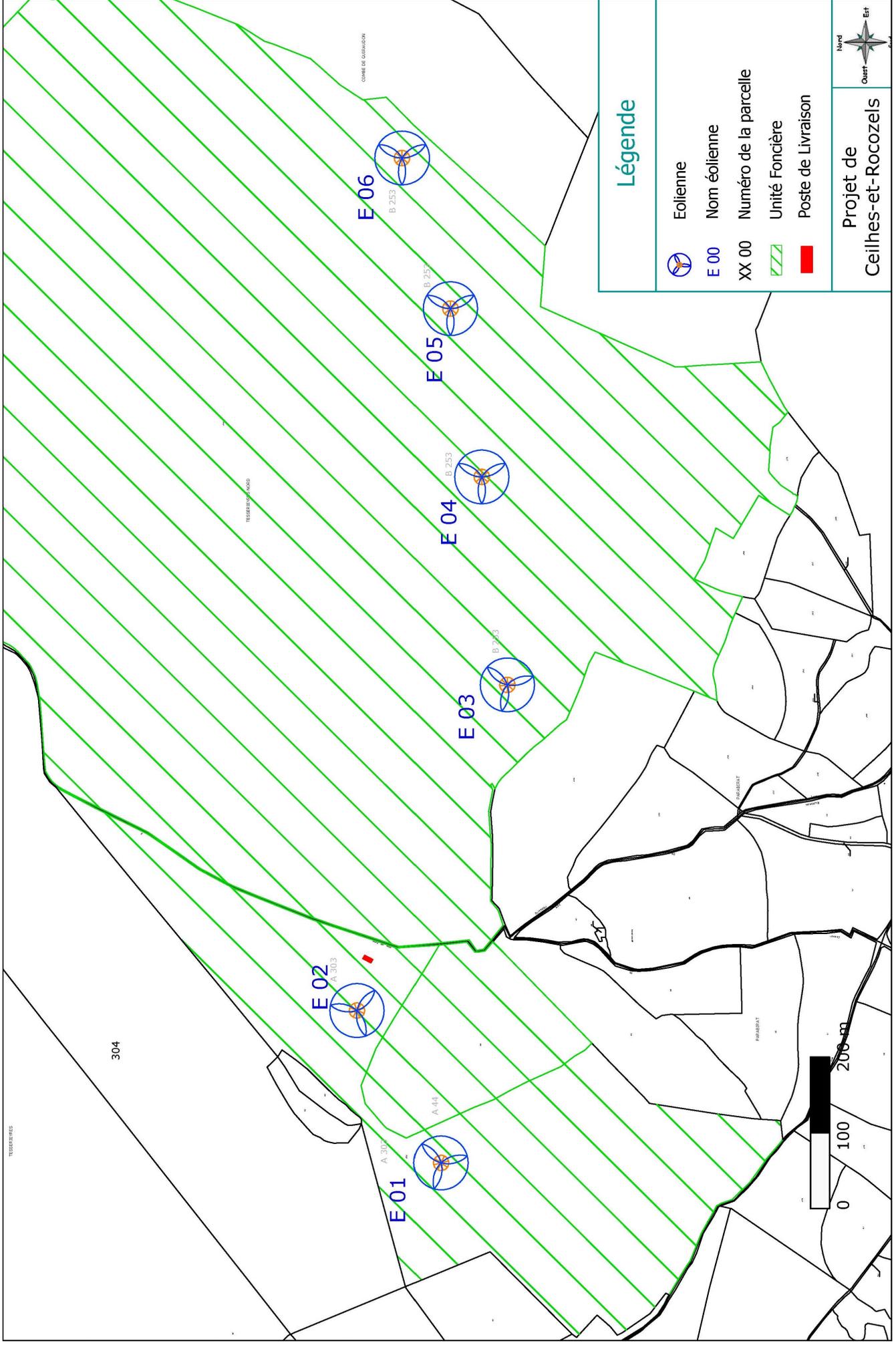
Antenne de Montpellier

543 rue de la Castelle

34 070 MONTPELLIER

Tel. : 04.67.17.61.02 / Fax : 04.99.92.05.72

www.volkswind.fr



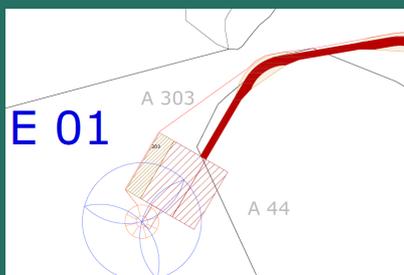
Légende

-  Eolienne
- E 00** Nom éolienne
- XX 00** Numéro de la parcelle
-  Unité Foncière
-  Poste de Livraison

Projet de
Ceilhes-et-Rocozels



Promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et avis des propriétaires :	P. 1
E01 et E02, parcelles A 44 et A 303	
Commune de CEILHES-ET-ROCOZELS	P. 1
E03, E04, E05 et E06, parcelle B 253	
Commune de CEILHES-ET-ROCOZELS	P. 5
Avis de démantèlement du maire	P. 7
Délibération de la commune	P. 9
Avis d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Établissements (Ferme éolienne de Ceilhes-et-Rocozels)	P.10
Immatriculation Principale au Registre du Commerce et des Sociétés (Ferme éolienne de Ceilhes-et-Rocozels)	P.11



Déclaration

Monsieur, Alain BOUISSAC
Né le 8/12/1965 à Lodève (34)
Demeurant Rocozels 34260 CEILHES ET ROCOZEL

Désigné(e)s (ensemble) ci-après le "Propriétaire",

Atteste être le propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une promesse de bail avec la société Volkswind France SAS :

N° de la parcelle	Surface	Lieu dit	Commune	Code postal
A 42	0ha 37a 00ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
A 43	0ha 29a 80ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
A 303	17ha 90a 52 ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
B 253	97ha 67a 50 ca	Tesserieyres Nord	Ceilhes et Rocozels	34260
B 274	2ha 65a 60ca	Tesserieyres Sud	Ceilhes et Rocozels	34260

Pendant toute la durée de cette promesse, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande de permis de construire et une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

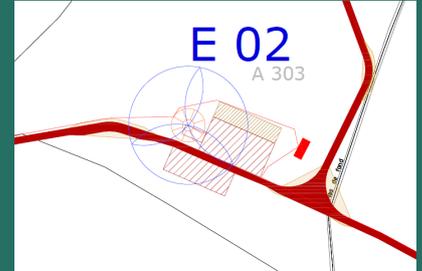
Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'une grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 26 août 2011 et en donne un avis favorable.

Fait à Ceilhes et Rocozels, le 21/10/2013.....en 3 originaux

Le Propriétaire
Monsieur Alain BOUISSAC
Lu et approuvé manuscrit

Lu et approuvé
A. Bouissac



Avenant à la Promesse de Bail Emphytéotique et de Constitution de Servitudes

PBE&CS signée le: 2/10/2013

- Entre: Le Propriétaire :
Monsieur, Alain BOUISSAC
Né le 8/12/1965 à Lodève (34)
Demeurant Rocozels 34260 CEILHES ET ROCOZEL
- Et: La Société VOLKSWIND France SAS au capital de 250 000 (deux cent cinquante mille) Euro, ayant son siège social au 55, rue Emile Landrin – 92100 Boulogne Billancourt France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 439 906 934, et représentée par M. Mathieu PINCHARD.
- Et: Le Fermier EARL DE BOUISSAC
Représenté par son Gérant :
Monsieur, Alain BOUISSAC
Né le 8/12/1965 à Lodève (34)
Demeurant Rocozels 34260 CEILHES ET ROCOZEL

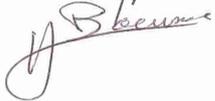
Objet: Indemnité du Fermier reversée au profit du Propriétaire

Parcelle concernée :	N° de la parcelle	Surface	Lieu dit	Commune	Code postal
	A 44	4ha 49a 90ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
	B254	4ha 52a 90ca	Parabirat	Ceilhes et Rocozels	34260

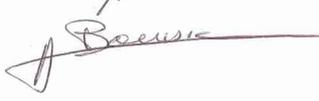
La Parcelle concernée est ajoutée à la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue le 2/10/2013.

Fait à Ceilhes et Rocozels, le 3/03/2014 en 3 originaux, ayant chacun la même valeur juridique, dont un exemplaire est remis à chaque signataire.

Le Propriétaire
Monsieur Alain BOUISSAC
Lu et approuvé manuscrit

Lu et approuvé


Le Fermier
EARL De Bouissac représentée par son gérant :
Monsieur Alain BOUISSAC
Lu et approuvé manuscrit

Lu et approuvé


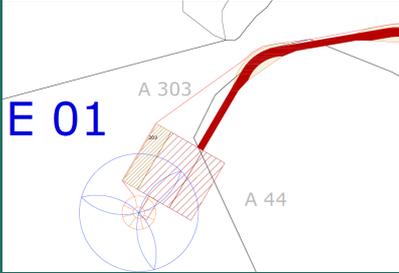
La Société
Monsieur Mathieu PINCHARD
Lu et approuvé manuscrit

Lu et approuvé

VOLKSWIND
FRANCAIS SAS
Autisme de Montpellier
11 rue Pinchard - 34000 MONTPELLIER
T. 04 67 17 81 62

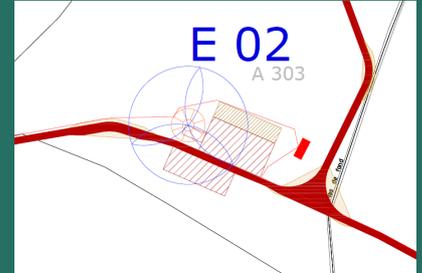
Relevés de Propriétés

Éoliennes E01 et E02
parcelles A 44 et A 303



ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	340	COM	071 CEILHES-ET-ROCOZELS	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	B00180													
Propriétaire	MBOUSSAC/ALAIN REGIS NOEL																						
ROCOZELS	34260 CEILHES-ET-ROCOZELS	MB65ZH								N°(e) le 08/12/1965	à 34LODEVE												
PROPRIÉTÉS BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				ÉVALUATION DU LOCAL															
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	C N° PART VOIRIE	CODE RIVOLI	ADRESSE	BÂT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN	AN FRACTION	AN FRACTION	% EXO	TX COEF	
10	E	90	5186	ROCOZELS		B085	01	01	00	01001	0023466 Z	A	C	H	MA	7	581						P
04	E	99	5683 F	ROCOZELS		B085	01	01	00	01001	0056366 L	A	C	H	MA	5	1270						P
04	E	583	5188	ROCOZELS		B085	01	01	00	01001	00238467 V	A	C	H	MA	6	796						P
REV IMPOSABLE											2647 EUR	COM	R EXO	0 EUR	DEP	R IMP	2647 EUR						

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS											ÉVALUATION											LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN	AN FRACTION	AN FRACTION	% EXO	TX COEF	Feuille		
04	A	40		TESSERIEYRES	B094		1	A		L	02	PATUR	92.40	1.28	A	TA			1.28	100			
04	A	41		TESSERIEYRES	B094		1	A		BT	05	CHENE	1.96.40	0.56	A	TA			0.56	100			
04	A	42		TESSERIEYRES	B094		1	A		L	02	PATUR	37.00	0.51	A	TA			0.51	100			
04	A	43		TESSERIEYRES	B094		1	A		L	02	PATUR	29.80	0.41	A	TA			0.41	100			
04	A	44		TESSERIEYRES	B094		1	A		L	02	PATUR	4.49.90	6.19	A	TA			6.19	100			
04	A	45		TESSERIEYRES	B071		1	A		T	03		1.23.00	9.24	A	TA			9.24	100			

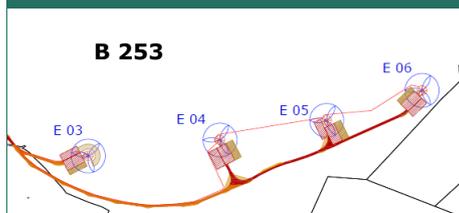


ANNEE DE MAJ		DEP DIR	COM	071 CEILHES-ET-ROCOZELS		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE	A	NUMERO COMMUNAL		B00180								
Propriétaire ROCOZELS																				
MBOUSSAC/ALAIN REGIS NOEL																				
Né(e) le 08/12/1965 à 34 LODEVÉ																				
MBOUSSAC/ALAIN REGIS NOEL																				
34200 CEILHES-ET-ROCOZELS																				
DESIGNATION DES PROPRIETES						PROPRIETES NON BÂTIES						LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	IC	Feuillet
04	A	238		TERRE MEGERE	B003			1	A	L	02	PATUR	39 00	0,54	GC TA	TA	0,07	20		
04	A	276		LA PARNASSE	B072 0061			1	A	L	02	PATUR	87 60	1,21	GC TA	TA	1,21	100		
04	A	277		LA PARNASSE	B072 0065			1	A	I	02		77 40	14,55	GC TA	TA	0,24	20		
04	A	278		LA PARNASSE	B072 0065			1	A	L	02	PATUR	23 20	0,33	GC TA	TA	2,91	100		
04	A	279		LA PARNASSE	B072 0061			1	A	L	02	PATUR	1 44 20	2	GC TA	TA	0,07	20		
04	A	303		TESSEMEYRES	B094 0036			1	A	L	02	PATUR	17 90 52	24,7	GC TA	TA	0,4	20		
04	A	307		LA BARRAQUE	B002 0208			1	A	L	02	PATUR	49 21	0,68	GC TA	TA	4,94	20		
04	A	309		LA BARRAQUE	B002 0212			1	A	L	02	PATUR	55 00	0,76	GC TA	TA	0,14	20		
04	B	125		LA GUARRIGUE	B028			1	A	I	03		29 30	2,2	GC TA	TA	0,15	20		
04	B	126		LA GUARRIGUE	B028			1	A	BT	04	CHAT	55 30	0,47	GC TA	TA	0,44	20		
04	B	127		LA GUARRIGUE	B028			1	A	L	01	PACAG	36 10	1,01	GC TA	TA	0,09	20		

Projet de
CEILHES-ET-ROCOZELS

Promesse de Bail
Emphytéotique et de
Constitution de Servitudes

Éoliennes E03, E04, E05 et
E06
parcelle B 253



Déclaration

Monsieur, Alain BOUISSAC
Né le 8/12/1965 à Lodève (34)
Demeurant Rocozels 34260 CEILHES ET ROCOZEL

Désigné(e)s (ensemble) ci-après le "Propriétaire",

Atteste être le propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une promesse de bail avec la société Volkswind France SAS :

N° de la parcelle	Surface	Lieu dit	Commune	Code postal
A 42	0ha 37a 00ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
A 43	0ha 29a 80ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
A 303	17ha 90a 52 ca	Tesserieyres	Ceilhes et Rocozels	34260
B 253	97ha 67a 50 ca	Tesserieyres Nord	Ceilhes et Rocozels	34260
B 274	2ha 65a 60ca	Tesserieyres Sud	Ceilhes et Rocozels	34260

Pendant toute la durée de cette promesse, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande de permis de construire et une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'une grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 26 août 2011 et en donne un avis favorable.

Fait à Ceilhes et Rocozels, le 21/10/2013.....en 3 originaux

Le Propriétaire
Monsieur Alain BOUISSAC
Lu et approuvé manuscrit

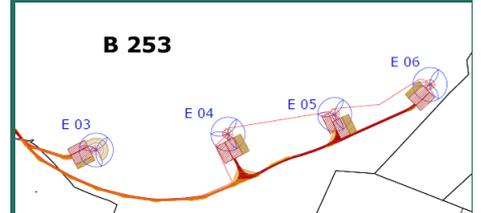
Lu et approuvé
Alain Bouissac



Projet de
CEILHES-ET-ROCOZELS

Relevés de Propriété

Éoliennes E03, E04, E05 et
E06
parcelle B 253



ANNEE DE MAJ		DEP DIR	COM	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL								
2012		340	COM 071 CEILHES-ET-ROCOZELS	ROLE	A	B00180								
Propriétaire ROCOZELS 34260 CEILHES-ET-ROCOZELS				Né(e) le 08/12/1965 à 34 LODEVÉ										
MBOUSSAC/ALAIN REGIS NOEL														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES														
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	GR/SS	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
04	B	234	B100	1	A	BI	04	CHAI	47 05	0.39	A TA	0.39	100	Feuille
04	B	241	B068	1	A	BT	05	CHENE	79 40	0.23	A TA	0.23	100	
04	B	253	B095	1	A	J	02	PATUR	97 67 50 70 67 50	97.45	A TA	97.45	100	
04	B	254	B071	1	A	BT	05	CHENE	4 52 90	1.3	A TA	1.3	100	
04	B	255	B071	1	A	L	01	PACAG	1 73 00	4.88	A TA	4.88	100	
04	B	256	B071	1	A	I	03		1 36 50	10.25	A TA	10.25	100	
04	B	257	B071	1	A	I	03		21 60	1.63	A TA	1.63	100	
04	B	258	B071	1	A	I	03		37 60	2.82	A TA	2.82	100	
04	B	259	B071	1	A	BT	05	CHENE	22 70	0.06	A TA	0.06	100	

Avis du maire concernant le
démantèlement



Parc éolien de
Ceilhes-et-Rocozels
543, Rue de la Castelle
34 070 MONTPELLIER



Monsieur le Maire
Mairie de Ceilhes-et-Rocozels
Le Village
34 260 CEILHES-ET-ROCOZELS

Montpellier, le 10 Octobre 2014

Objet : Avis sur la remise en état du site

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, depuis le 23 Août 2011 les installations éoliennes sont passées sous la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation d'un parc éolien sont désormais fixées par la loi :

Arrêté du 26 Août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

Art. 1er. – Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R. 553-6 du code de l'environnement comprennent :

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le « système de raccordement au réseau ».

2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

- sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;

- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;

- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

3. La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Volkswind France SAS
55 rue Emile Landrin 92100 Boulogne Billancourt
Tel. : 01.46.99.08.45 - Fax. : 01.47.61.00.03
R.C.S. Nanterre 439 906 934
www.volkswind.fr



Je vous invite donc à prendre connaissance de ces modalités réglementaires et à nous retourner dès que possible, le coupon ci-dessous.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Timothée DECAESTECKER
Chef d'antenne

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France – Antenne de Montpellier
543 Rue de la Castelle
34 070 Montpellier

VOLKSWIND
FRANCESAS
Antenne de Montpellier
543, Rue de la Castelle - 34 070 MONTPELLIER
Tel: 04.67.11.81.02

Parc éolien de CEILHES-ET-ROCOZELS

Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné Fabien SOULAGE, Maire de la commune de CEILHES-ET-ROCOZELS,
atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées
par l'arrêté du 26 août 2011 et donne un avis favorable à ces modalités de démantèlement.

Fait à : *Ceilhes et Rocozels* Le : *23/10/2014*

Signature :

Commune de CEILHES ET ROCOZELS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE VOLKSWIND

Le quinze Juin 2013 à 10 heures 30, le conseil municipal de la commune de Ceilhes et Rocozels s'est réuni sous la présence de Jacques Cambon, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : JACQUES CAMBON, FABIEN SOULAGE, NATHALIE VAYSSAT, LOUIS ANGLADE, ANNIE CREBASSA, GUYLAINE BESSIÈRE ALAIN ROUQUET, CLAUDE COMBE
ABSENTS EXCUSÉS: LUC CHIBAUDEL, MARIE CHIBAUDEL, PATRICK LAGÈZE

Nathalie Vayssat est nommée secrétaire.

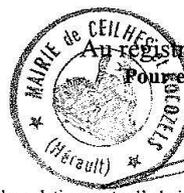
La Société propose un partenariat avec la commune quant à l'utilisation et l'entretien des chemins menant au site d'exploitation. Elle reverserait 2000€ par Mégawatt par an soit 6000€ par éolienne de 3 Mégawatts implantée, sur une durée de 25 ans ou 24000€ par an pour un projet de 4 éoliennes.

Les recettes fiscales pour la commune estimées pour un projet de 4 éoliennes : Taxes foncières 5440€ - convention chemins 24000€ pour la commune, 78300€ par la communauté de communes et 50100€ pour le département.

La Société prendrait en charge le coût des modifications nécessaires des documents d'urbanisme.

Après avoir entendu la présentation du projet de parc éolien par la Société Volkswind et monsieur le Maire ,et après en avoir délibéré , le conseil municipal , :

- donne un avis favorable à l'installation d'un parc éolien sur la commune et au dépôt, par la Société Volkswind, de toute demande d'autorisation administrative ayant pour but la construction de ce parc,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier éolien, et notamment la Convention de partenariat pour l'utilisation des chemins communaux,
- accepte l'offre de concours visant à réaliser l'étude pour modifier le document d'urbanisme si nécessaire.



Au registre sont les signatures.
Pour expédition conforme.
Le Maire,

JCH

Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe qu'en vertu du décret n°83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Nombre de membres en exercice...	11
Nombre de membres présents.....	8
Ont voté POUR :	
Ont voté CONTRE :	0
Abstention	
Date de la convocation	07.06.2013





**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



001915 / 003829

FERME EOLIENNE DE CEILHES-ET-ROCOZELS
20 AVENUE DE LA PAIX
67000 STRASBOURG

Tél : 03 26 48 60 00
Fax : 03 26 48 60 60

A la date du 31 Octobre 2014

Description de l'entreprise ou de l'organisme	
Identifiant SIREN	500 995 345
Identifiant SIRET du siège	500 995 345 00013
Désignation	FERME EOLIENNE DE CEILHES-ET-ROCOZELS
Sigle	
Catégorie juridique	5710 SAS, société par actions simplifiée
Activité Principale Exercée (APE)	3511Z Production d'électricité
Date de prise d'activité	18/09/2007

Description de l'établissement concerné		
Identifiant SIRET	500 995 345 00013	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	20 AV DE LA PAIX 67000 STRASBOURG	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	3511Z Production d'électricité	
Date de prise d'activité	18/09/2007	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée	
Événement	Modification de l'identification du SIREN
Date de l'événement	02/09/2014
Référence : déclaration n°	C67014103739 Transmise par CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE STRASBOURG

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de CHAMPAGNE ARDENNE 10 RUE EDOUARD MIGNOT 51079 REIMS CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 24 Novembre 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : FERME EOLIENNE DE CEILHES-ET-ROCOZELS
Numéro d'identification : R.C.S. STRASBOURG TI 500 995 345 - N° de Gestion 2007 B 2465
Date d'immatriculation : 04 Décembre 2007

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Capital : 37 000.00 EUR (fixe)
Adresse du siège : 20, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg
Durée de la société : 99 ans du 04 Décembre 2007 au 03 Décembre 2106
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Dépôt de l'acte au greffe : le 04 Décembre 2007 sous le numéro 2007A9493
Journal d'annonces légales : Les affiches d'alsace et de lorraine, le 16 Octobre 2007

ADMINISTRATION

Président Monsieur DAUBNER Martin
né(e) le 15 Mars 1962 à Goslar - Pays : ALLEMAGNE, de nationalité ALLEMANDE
demeurant 13, Im Erlin 38690 Vienenburg - ALLEMAGNE

Commissaire aux comptes titulaire MAZARS SA
R.C.S. STRASBOURG TI 348 600 990 (88 B 1094)
20, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Commissaire aux comptes suppléant Monsieur EINHORN Christian
demeurant 20, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : 20, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Date de début d'exploitation : 18/09/2007
Activité : Toutes études et prestations relatives à la conception la réalisation l'exploitation du parc d'éoliennes "ferme éolienne de Ceilhes-et-Rocozeles"
Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Mode d'exploitation : Exploitation directe

ANNEXES

11 Mars 2011 - N°3128 Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 11/10/2010

24 Novembre 2014 - N°14286 Changement de dénomination à compter du 02/09/2014
Ancienne : FERME EOLIENNE DE BOUSSEY BEURIZOT
Nouvelle : FERME EOLIENNE DE CEILHES-ET-ROCOZELS

Modification d'activité de l'établissement principal situé 20 avenue de la Paix 67000 Strasbourg à compter du 02/09/2014
Ancienne : Toutes études et prestations relatives à la conception la réalisation l'exploitation du parc D éoliennes "ferme éolienne de Boussey Beurizot"
Nouvelle : Toutes études et prestations relatives à la conception la réalisation l'exploitation du parc d'éoliennes "ferme éolienne de Ceilhes-et-Rocozeles"

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 24/11/2014

LE GREFFIER  HALDINGER